Ami entends-tu...

Bulletin de liaison et d'information de l'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RÉSISTANCE COMITÉ DU MORBIHAN - 12, Rue du Burtul, LORIENT - C. C. P. Nantes 1376-37

1

JANVIER 1967

PRIX : 1 FRANC

TRIMESTRIEL

NOTRE IX^{me} CONGRÈS A PLUMÉLIAU du 3 Avril 1966



Une partie des congressistes, devant la salle des fêtes de PLUMELIAU, à l'issue de la séance de travaux du matin et avant le dépot de gerbes au Monument aux Morts. On reconnait, à la droite des porteurs de gerbes notre camarade Pierre VILLON, membre fondateur du CONSEIL NATIONAL de la RESISTANCE, ou il fut le compagnon du regretté président Jean MOULIN. Pierre VILLON représentait notre Direction Nationale à ce IXe Congrès départemental de l'A.N.A.C.R.

LE X^{me} CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE L'A. N. A. C. R. aura lieu à LE FAOUET, le Dimanche 30 Avril 1967, Salle CORNIC-LE MEUDEC, Rue des Cendres

SOMMAIRE

- Le mot du Président E. LE NY Page 2
- Editorial . Page 3
- Le Chant des Partisans .. Page 3
- Le droit à réparation pour les Anciens Résistants.
 - Pages 4 5 13 14
- La Vie de nos Sections Pages 6 - 7
- (Connaissance de la Résistance en Morbihan . . Pages 8 - 9
- Joies et Peines Page 10
- Nouvelles du département
 - Pages 11 12
- Les livres de nos combats

Bulletin d'adhésion

Nouvelles

Pages 15 - 16

- Liste adresses de nos sections Page 17
- Bourse de la détente Soutien au bulletin Page 18



Commission de Rédaction « AMI ENTENDS-TU » 22. Rue Claire-Droneau 56 - LORIENT

POUR UN GRAND BULLETIN, POUR L'EMULATION. POUR LE REFLET DE LA RÉSISTANCE.

Ce bulletin doit par l'effort de chacun de nos adhérents, amis, sympathisants, obtenir la plus large audience près du monde ancien résistant du Morbihan.

Pour être le reflet de cette importante contribution de notre département à la grande cause de la Résistance, il importe que chaque ami apporte. à sa rédaction, sa part de souvenirs, sa part financière et sa part d'audience.

Sachant que l'effort doit obtenir récompense, (ce qui n'est pas le cas à l'égard des résistants, mais passons car nous en sommes aux Ministères) la commission rédactionnelle de notre bulletin a décidée d'accorder des points pour la participation de nos camarades et amis.

Pour l'envoi de photos, (stèles, plaques commémoratives, monuments, lieux de combats, de fusillades, et notamment sur les actions de quérillas, de libération, de partisans, etc ...)

- Pour l'évocation de luttes, réunions clandestines, organisation, diffusion de la presse résistante

- Pour des adresses de résistants, actuellement encore isolés.

– Pour une publicité paraître dans notre bulletin.

- Pour des abonnés à « Ami Entends-tu ».

Chaque résistant a son histoire à conter, l'ensemble des contes des résistants fait une histoire.

Une photo de la Résistance

= des points. Un récit de la Résistance

= des points.

Une adresse de Résistants = des points.

Une publicité pour le Bulletin = des points.

Un abonnement = des points. Le meilleur total de ces points désignera, à la fin de l'année 1967, l'heureux gagnant d'un magnifique appareil photo, qui deviendra, nous l'espérons « un chasseur d'images » pour « AMI ENTENDS-TU ».

Les envois doivent parvenir au Secrétariat départemental de l'A.N.A.C.R. : 22, Rue Claire-Droneau, 56 - LORIENT.

La Commission de Rédaction du Bulletin Départemental.

Le Mot du Président

Chers Camarades,

Une nouvelle année commence. Il appartient à votre Président de vous présenter, ainsi qu'à vos familles, les vœux de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance, vœux de santé, vœux de bonheur, que cette nouvelle année apporte la PAIX dans le monde.

Les manifestations patriotiques que nous avons organisées, auxquelles nous avons participées, nous ont apportées de nouvelles sympathies. Sachez mes amis que plus de 200 nouveaux adhérents sont venus renforcer nos rangs. Nous sommes certains qu'en 1967 le bilan sera une nouvelle fois

Aujourd'hui, votre Bureau Départemental a le plaisir de vous présenter son nouveau Bulletni d'information. Avec la collaboration de tous, nous ferons en sorte que chaque trimestre vous l'apporte amélioré.

« AMI ENTENDS-TU » doit avoir une longue vie, il sera le trait d'Union des Combattants de la Résistance du Morbihan. Nous ferons en sorte qu'il soit le plus vivant possible, qu'il soit avec FRANCE D'ABORD notre meilleur outil de travail.

« AMI ENTENDS-TU » sera au service de tous nos camarades Anciens Résistants, des Veuves, des Orphelins, de tous les Ayants-Cause pour la défense de leurs droits.

« AMI ENTENDS-TU » permettra à notre A.N.A.C.R. départementale d'avoir un rôle

ses colonnes les récits d'actions, plus efficace, plus étendu dans notre devoir d'UNIR TOUTE LA RESISTANCE.

« AMI ENTENDS-TU » sera avec FRANCE D'ABORD le moyen d'expression qui permettra à notre Association Départementale de mieux se faire connaître, de prendre une part plus active contre la résurgence du nazisme. Nous ne pouvons permettre que les sigles de ceux, qui de 1940 à 1945, torturèrent, massacrèrent nos camarades à LE FAOUET, LOCMINE, PORT-LOUIS, PENTHIEVRE et en autres hauts-lieux de la Résistance souillent nos Monuments.

Avec l'apport de ceux qui ont contribué à la Libération du sol National, notre bulletin en instruisant les jeunes, fera les rappels nécessaires aux Anciens. Il accumulera en publiant dans

de combats qui se sont déroulés en notre département, des documents qui contribueront à ce que ne soitoubliée cette grande épopée que fut la Résistance, que cette expérience douloureuse et héroïque reste vivace au cœur de chacun.

« AMI ENTENDS-TU » permettra que les jeunes soient exactement informés du rôle important de la Résistance dans la Guerre de Libération Nationale. Il contribuera à ce que tout soit fait pour que l'action et l'idéal de la Résistance puissent contribuer à former le caractère et la personnalité des hommes de demain et qu'ils soient ainsi préparés à faire leur choix devant les grands problèmes de la vie.

Edouard LE NY, Membre du Bureau National, Président Départemental.

AUTO-ÉCOLE

I. LE VAGUERESSE

19, Rue Général-Dubail

LORIENT

Téléphone : 64-42-99



COURS DE CODE TELEVISE PERMANENT ET GRATUIT

UN LIEN NÉCESSAIRE

« Ami entends-tu...

Cette première strophe de l'émouvant « CHANT DES PARTISANS » ne peut laisser insensible celui ou celle qui, dans les sombres jours de l'occupation nazie, a fait l'inestimable et capital choix d'être dans les rangs des Combattants de la liberté.

Le voilà, entre vos mains, ce lien, dont le titre, à aucun résistant ne saurait mieux évoquer le combat d'hier pour secouer le joug de l'oppression et celui d'aujourd'hui et de demain.

POUR :

- Le respect de l'honneur de la Résistance ;
- La permanence du droit à réparation et la pleine reconnaissance des services de chaque résistant;
- La connaissance de l'histoire de la Résistance en notre département ;
- L'aboutissement des revendications des Anciens Combattants:
- La paix dans le monde et la cessation de la guerre au Viet-Nam.

CONTRE:

La résurgence du nazisme outre Rhin.

Oui il était nécessaire ce lien dont l'idée déjà ancienne s'est concrétisée, ces dernières semaines,

par

Maurice PODVIN

Membre du Secrétariat Départemental

sous l'impulsion du Bureau Départemental et de notre Commission permanente, pour répondre au désir de nos centaines d'achérents, son premier numéro marque le seuil de l'année nouvelle.

- « Ami entends-tu... sera, sur le plan départemental, le complément de notre journal « FRANCE D'ABORD ».
- « Ami entends-tu... en ses colonnes exprime tes doléances, tes soucis, tes espoirs, mais aussi fait connaître le ciment que tu as posé pour l'unité de la grande famille résistante.
- « Ami entends-tu... te rappelle aux devoirs qui t'incombent pour ne pas faillir à l'idéal qui nous animait dans la nuit noire de l'occupation et dans les chaudes journées de la Libération.
- « Ami entends-tu... oui chacun de nous entend et tous en cette année du 23^{me} anniversaire de la Libération nous formerons, par ce nouveau lien, la grande chaîne des résistants morbihannais qui clament :
 - « Ni haine, ni oubli ».

Que vive ce bulletin départemental.

Que cette année 1967, voit une grande moisson de recrutement et de regroupement, au cours de rencontres fraternelles.

« Ami entends-tu... sera pour tous UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE, ce que nous souhaitons.

Le Chant des Partisans

Paroles de Maurice DRUON et Joseph KESSEL Musique de Anna MARLY

Ami entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines,

Ami entends-tu ces cris sourds du pays qu'on enchaîne

Ohé partisans ouvriers et paysans c'est l'alarme

Ce soir l'ennemi connaîtra le prix du sang et des larmes

11

Montez de la mine, descendez des collines Camarades,

Sortez de la paille les fusils, la mitraille les grenades

Ohé les tueurs à la balle et au couteau Tuez vite

Ohé saboteurs attention à ton fardeau Dynamite

111

C'est nous qui brisons les barreaux des prisons pour nos frères

La haine à nos trousses et la faim qui nous pousse La misère

Il y a des pays où les gens au creux des lits Font des rêves

Ici nous vois-tu, nous on marche et nous on tue...

Nous on crève...

IV

Ici chacun sait ce qu'il veut, ce qu'il fait Quand il passe,

Ami si tu tombes un ami sort de l'ombre A ta place

Demain du sang noir sèchera au grand soleil Sur les routes

Chantez compagnons, dans la nuit, la liberté

La représentation de notre Association auprès de l'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Morbihan

- L'A.N.A.C.R. est représentée auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre — Service du Morbihan.
- Au Conseil Départemental par Edouard LE NY, représentant les Combattants Volontaires de la Résistance et par Albert LE PRIOL, représentant des Réfractaires.
- A la Commission d'Action Sociale par Albert LE PRIOL.
- A la Commission de la Carte du Combattant par Edouard LE NY, titulaire et Albert LE PRIOL, suppléant.
- Louis BEGOT nous représente au Tribunal des Pensions.

LES ANCIENS RÉSISTANTS ET LE DROIT A RÉPARATION...

Les lois, décrets, règlements d'administration et arrêtés d'application concernant les victimes de guerre sont codifiés dans un recueil appelé CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE.

Très tôt, les pouvoirs publics de notre pays furent amenés à se préoccuper du sort des militaires qui avaient combattu pour la

Patrie.

Dès le Moyen-Age, les Rois de France cherchèrent à améliorer ce sort en créant notamment des établissements pour soigner les Invalides de guerre, ce fut en obligeant les abbayes bien dotées à les prendre en charge.

Louis XIV, en 1670, fonda l'Hôtel des Invalides pour recueillir

les officiers et soldats « estropiés ».

La Révolution apporta, en la matière, des conceptions nouvelles, instituant, par les lois et décrets des 14 mai et 6 juin 1793, des secours en faveur des blessés, des veuves, des orphelins, des ascendants des militaires morts au combat.

Dans les lois des 11 et 18 avril 1831 divers aménagements furent apportés dont les dispositions essentielles étaient encore en

vigueur lorsqu'éclata la guerre de 1914-1918.

La première guerre mondiale, en exigeant la mobilisation de toutes les forces de la Nation, pour défendre les intérêts communs, contribua à affirmer les sentiments de reconnaissance et de solidarité du pays à l'égard de ceux qui avaient versé leur sang pour la sauvegarde de ces intérêts, et, à l'égard de leurs ayants-cause, c'est alors qu'intervint la loi du 31 mars 1919 qui s'ouvrait par une déclaration solennelle proclamant la reconnaissance de la République Française envers ceux qui avaient assuré le Salut de la Patrie.

Cette loi, votée dans un climat propice à une réforme en profondeur, établissait un régime nouveau ne laissant subsister du

régime antérieur que quelques dispositions.

La Notion "Droit à réparation"

L'ancienne législation faisait des invalides militaires et des familles des décédés du fait de guerre DES SECOURUS, la loi du 31 Mars 1919 substitua à la notion ASSISTANCE, la notion DROIT A REPARATION.

Cette loi transformait considérablement la situation des militaires mutilés et celle des ayants-cause en leur permettant de

prétendre à une pension couvrant le préjudice subi.

Elle fut complétée et modifiée par de nombreux textes législatifs nouveaux afin de tenter de remédier et de règler les situations spéciales nées des circonstances de la guerre de 1939-1945.

La loi du 6 Août 1947

Les dispositions actuellement en vigueur des ensembles des lois et des règlements pris pour l'application de celles-ci ont été codifiés par la loi du 6 Août 1947, c'est ainsi qu'est né le CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE.

Ce CODE est complexe, il se compose de quatre parties :

1) Articles L c'est-à-dire Loi - Législation ;

2) Articles R c'est-à-dire Règlement d'administration publique ;

3) Articles D c'est-à-dire Décrets;

4) Articles A c'est-à-dire Arrêtés - Application.

Les articles L (lois) sont reproduits, complétés ou modifiés par les articles R, D, A pour permettre à l'administration de l'Office des Anciens Combattants, qui entretient un important service de contentieux ayant pour tâche la contestation par tous les moyens à l'encontre des Résistants obstinés, de rejeter certains dossiers valables, par le seul jeu des textes.

La multiplication des statuts concernant les Résistants :

Statut des Forces Française Libres (F.F.L.)

Statut des Forces Françaises Combattantes (F.F.C.)

Statut des Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.)

Statut des Déportés et Internés Résistants (D.I.R.)

Statut des Déportés et Internés Politiques (D.I.P.)

Statut de la Résistance Intérieure Française (R.I.F.)

Statut des Réfractaires au Service du Travail Obligatoire

marquent les divisions d'après 1944 et la méconnaissance de notre lutte clandestine.

La multiplication des refus injustifiés et non motivés fait du recours pour excès de pouvoir devant les Tribunaux Administratifs, un moyen devenu quasi obligatoire pour les Résistants qui veulent

leurs titres et le droit à réparation.

Bafouant délibérément le principe de la permanence du Droit à Réparation, pour couronner tout un édifice destiné à diminuer, discuter, amoindrir, contester, refuser, notre gouvernement a voté puis maintient les forclusions pour tout ce qui concerne la Résistance.

Les principales forclusions avec dates

Certificats d'appartenance :

à la Résistance Intérieure Française (R.I.F.) 29 Octobre 1948 sauf pour les posthumes et pensionnables (date 1^{er} Mars 1951) aux Forces Françaises de l'Intérieur 1^{er} Mars 1951

Aux Forces Françaises Combattantes (F.F.C.) 6 Décembre 1949 Ces forclusions ont été votées avant que la plupart des mouvements et réseaux de la Résistance, avant que la plupart des unités de la Résistance aient déposé leurs archives.

Albert LE PRIOL

Membre de la Commission Nationale d'Action Revendicative et des Droits.

Demande d'homologation de grade :

Pour les Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.) 1^{er} Mars 1951 Pour les Forces Françaises Combattantes (F.F.C.) 23 Octobre 1948 (agents P2).

Pour les dépôts d'attribution de cartes

Combattants Volontaires de la Résistance (C.V.R.) Réfractaires au Service du Travail Obligatoire Déportés et Internés Résistants (D.I.R.)

Déportés et Internés Politiques (D.I.P.)

Pour l'ensemble de ces statuts les forclusions sont intervenues pour la première fois le 31 Décembre 1953, puis reportées successivement aux dates suivantes : 31 Décembre 1955, 31 Décembre 1957, 31 Décembre 1958.

Pour les D.I.R. et les D.I.P. la forclusion a été levée une première fois pour 6 mois du 8 Septembre 1961 au 8 Mars 1962 puis une seconde fois du 1^{er} Janvier 1966 au 31 Décembre 1966.

Alsaciens Lorrains et Patriotes proscrits : 31 Décembre 1962. Patriotes Résistants à l'occupation allemande 31 Décembre 1962 Passeurs : 31 Décembre 1951.

CAFE — HOTEL — RESTAURANT

CASINO DE LA PERRIÈRE

Madame LEPAGE

CUISINE SOIGNEE — TOUS LES PRODUITS DE LA MER
2 SALLES RESTAURANT PARKING

42, Avenue de la Perrière — Port de Pêche — LORIENT

Téléphone: 64-23-98 — TELEVISION

...LES ANCIENS RÉSISTANTS ET LE DROIT A RÉPARATION

Pour les décorations

Légion d'Honneur et Médaille Militaire — plus de contingent spécial pour les C.R.V. depuis 1955.

Médaille de la Résistance : 31 Mars 1947 (sauf pour les

Médaille de la France Libérée : 7 Juillet 1959.

Croix du Combattant Volontaire 39-45 : 25 Novembre 1960.

Médaille des Evadés : 31 Décembre 1963. Croix de la Libération : contingent clos.

Un nouveau délai

(I) A l'heure où nous mettons sous presse nous apprenons que le Journal Officiel du 30 Décembre 1966 a publié au titre du Ministère des Armées, un décret selon lequel un nouveau délai est ouvert pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1967 pour le dépôt des candidatures à la MEDAILLE DES EVADES guerre 1939-1945.

Un second décret indique que les candidatures à LA CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE 1939-1945 pourront être également présentées entre le 1er Janvier 1967 et le 31 Décembre 1967.

Ce deuxième décret précise :

Les candidats qui, s'étant pourvus aux fins de délivrance des titres justifiant leur droit à décoration, ne les aurait pas obtenus avant le 31 Décembre 1967, seront cependant admis à présenter, dans les délais prévus à l'article 1er ci-dessus, leur demande de CROIX DE COMBATTANT VOLONTAIRE de la guerre de 1939-1945, à charge pour eux d'administrer, en même temps la preuve qu'ils ont bien sollicité les titres justificatifs de leur demande.

Afin de permettre l'application des dispositions de l'article 1er les listes d'homologation des unités combattantes, tant de la guerre 1939-1945 que de la Résistance, devront être définitivement close au plus tard le 1er Octobre 1967.

Commentaires

1. - LA MEDAILLE DES EVADES est une DECORATION, elle peut toutefois procurer, pour ceux qui l'ont obtenu, certains

avantages.

Pour avoir la Médaille des Evadés IL FAUT EN FAIRE SOI-MENE LA DEMANDE, pour prétendre à cette décoration il faut que l'évasion ait eu lieu d'un camp de prisonniers régulièrement or-ganisé et militairement gardé, pour l'évasion en France, elle doit comporter le franchissement périlleux et clandestin, soit d'un front de guerre, soit d'une ligne douanière (à l'exception de la ligne de démarcation tracée en France de Juillet 1940 à Décembre 1942.

2. — LA CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE EST UNE DECORATION.

Cette distinction est considérée comme un titre de guerre, à ce titre elle permet d'obtenir deux autres décorations - LA ME-DAILLE MILITAIRE et la LEGION D'HONNEUR (il faut plusieurs titres de guerre pour obtenir ces deux décorations que nous verrons plus tard).

POUR OBTENIR AL CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE IL FAUT EN FAIRE LA DEMANDE.

Peuvent prétendre à la Croix du Combattant Volontaire 1º — les titulaires de la Carte du Combattant au titre d'Engagé Volontaire, y joindre la copie certifiée conforme par le Maire de votre carte de combattant, et la preuve de votre engagement ;

2º — les titulaires de la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance, joindre la copie conforme de votre carte C.V.R. et

d'un document ci-dessous

Citation au titre de la Résistance,

Carte de Déporté-Résistant,

Certificat de blessure,

Certificat d'appartenance Modèle National aux F.F.C. ou à la R.I.F. ou aux F.F.I.

AUTORITES AUXQUELLES LES DEMANDES DOIVENT ETRE ADRESSEES :

ARMEE DE TERRE

Militaires de l'armée active (au chef de corps ou de service). Militaires appartenant aux réserves.

Officiers, à l'autorité qui détient le dossier du personnel de l'officier soit :

au général commandant la région militaire ou

au commandant de la subdivision militaire ou

au commandant des troupes.

Sous-Officier et hommes de troupe : à la Direction Régionale du Recrutement et de la statistique (pour la Bretagne - Au Colonel, Directeur du Recrutement de la 3^{me} Région Militaire. Quartier Foch - 35 - RENNES.

Des promesses à la réalité

La levée temporaire des forclusions pour les demandes de la MEDAILLE DES EVADES et de la CROIX DU COMBATTANT VO-LONTAIRE ne concerne qu'un nombre très restreint de postulants au droit à réparation et simplement au titre des décorations.

Il était pourtant facile à Monsieur le Ministre des Armées de faire lever les forclusions dont il est le responsable du maintien, c'est-à-dire les forclusions sur les demandes de Certificats d'Appartenance Modèle National pour les F.F.C., les F.F.I., la R.I.F., les homologations de grade, toutes les décorations au titre de la Résistance, mais, s'il était normal que Monsieur MESSMER se solidarise avec ses anciens camarades de combat et les aide à faire cesser les injustices cruelles dont ils sont les victimes il lui aurait fallu alors désavouer son ami Alexandre SANGUINETTI ainsi que désavouer le gouvernement dont il est membre, et celà l'avenir nous l'apprendra.

Pour glaner des électeurs dans notre arrondissement, Monsieur MESSMER se sert des injustices qu'il a voté ou maintenu comme son suppléant Monsieur BARDET l'avait fait au moment des élections législatives en faisant miroiter la carte du combattant pour les Marins de la Direction du Port, laissant croire à ceux-ci que leur cas avait été sérieusement étudié, quitte ensuite pour faire un rectificatif, plusieurs mois après, dans les journaux régionaux.

Je considère cette façon comme étant incorrecte et ne pouvant s'accorder avec la conscience intègre que nous sommes en droit d'attendre d'un candidat aux élections législatives.

Pour les fonctionnaires

L'application de la loi du 26 Septembre 1951 est forclos depuis le ? Juillet 1955.

Pour les personnes qui entrent actuellement dans une administration elles ont 6 mois pour déposer leur demande.



Dans les 140 succursales de l'Union Coopérative Lorientaise

TOUT VOTRE APPROVISIONNEMENT AU MEILLEUR PRIX

- RISTOURNES IMPORTANTES AUX COOPERATEURS -

Du Pays POURLET... au Pays GALLO...

NAIZIN

La Section locale de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance a tenue sa réunion annuelle le Dimanche 11 Décembre dernier, sous la présidence de notre camarade BRIMAUD, Secrétaire de la section locale.

Dans l'assistance on remarquait la présence d'une délégation de la jeune et vivante section de Bréhan-Loudéac.

Après l'exposé du Président Départemental, E. LE NY et la discussion qui s'ensuivit, ce fut la remise des cartes 1967.

Un vin d'honneur clôtura cette réunion fraternelle de tous les Anciens Résistants de la région, qui se promirent de se retrouver le 30 Avril prochain au Congrès Départemental de Le Faouët.

PLOERMEL

Le Dimanche 18 Décembre 1966, nos camarades Albert LE PRIOL, Secrétaire Général Départemental, et Maurice PODVIN, Secrétaire départemental, assisté de Francis COUZIC, Trésorier Départe-COUZIC, mental adjoint, ont assuré une réunion d'information à Ploërmel, en vue du regroupement des résistants de la région ploërmelaise.

Une quarantaine de convocations avaient été adressées, grâce à l'obligeance des mairies de Loyat, Taupont et Campé-

26 résistants, pour la plupart anciens de l'Armée Secrète, répondirent à l'appel de l'A.N.A.C.R. et l'assemblée suivit avec attention un exposé documenté et détaillé présenté par A. LE PRIOL, sur les droits et les forclusions.

Plusieurs assistants demandèrent des explications, notamment, sur les cartes de C.V.R. et du Combattant.

Au cours de cette discussion fraternelle et avant de lever la séance, Maurice PODVIN. montra la nécessité de grouper au sein de l'A.N.A.C.R. les résistants, sans distinction d'appartenance et remercia les camarades présents d'avoir pris conscience de cette nécessité.

En résumée, une réunion très suivie, d'une grande tenue et qui laisse présager, ce que nous souhaitons, que 1967, verra se constituer, les sections de Taupont, Loyat et Campénéac, comme l'a démontré la volonté exprimée par de nombreux camarades présents à cette réunion.

LORIENT

Dimanche 29 Janvier 1967 ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION DE LORIENT - LANESTER DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE (A.N.A.C.R.)

C'est Dimanche 29 Janvier qu'aura lieu, dans les Salons LE BAIR, Boulevard Svob, à Lorient, l'Assemblée Générale de la Section de Lorient-Lanester de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance

Nous invitons tous les Résistants de Lorient et de ses environs, sans distinction politique, philosophique ou re-ligieuse, les Anciens des Forces Françaises Libres, des Forces Françaises Combattantes et des Réseaux, des Forces Françaises de l'Intérieur, les Déportés ou Internés Résistants, les Réfractaires ainsi que tous les

DELCOTO

S. A. R. L. au Capital de 100.000 Francs

Rue Fulvy - Port de Pêche LORIENT - Tél. 64.15.29

FRIGORIFIQUE ELECTRICITE - INJECTION DIESEL DISTRIBUTEUR « THERMO-KING »

— Peinture ASTRAL —

Equipement groupe frigorifique pour camions — Agence « BAROCLEM » —

Anciens de la Résistance In-térieure Française à assister à cette réunion.

Retenez bien cette date 29 Janvier, les travaux dé-buteront à 9 h. 30.

A l'issue de la réunion il sera servi un vin d'honneur.

ROHAN **BREHAN - LOUDEAC**

La Section de Rohan - Bréhan-Loudéac s'est réunie le Samedi 7 Janvier dernier. Malgré la température hivernale, de nombreux Anciens Résistants s'étaient déplacés. La réunion était présidée par notre ca-marade Victor RIGOLE, Secrétaire de la section cantonale de Rohan. Le Bureau Départemental était représenté par E. LE NY et F. COUZIC. Le Président Départemental

dans son exposé fit un large tour d'horizon sur les questions concernant les Anciens Combattants de la Résistance. Il précisa la position de l'A.N.A.C.R. dans le conflit qui oppose notre camarade Etienne Nouveau au Ministre des A.C., Sanguinettti. Après avoir donné lecture du Télégramme de sympathie adressée la veille à l'U.F.A.C. Nationale, une excellente discussion s'en suivit.

A la remise des cartes 1967 succéda un vin d'honneur offert par la Section locale. C'est dans une véritable tempête de neigne que nos camarades LE NY et COUZIC rejoignirent Lorient.

Rappelons que la jeune section de Rohan - Bréhan-Loudéac fit don au Comité Départemental d'une somme de 100 francs, provenant du bénéfice d'un bal. Un exemple à suivre.

LE FAOUET

Dimanche 15 Janvier 1967, nos camarades Edouard LE NY, Albert LE PRIOL et Louis ALLANO, ont rencontré à Le Faouët, les camarades responsables de notre section locale de Gourin. La section gourinoise de notre Association a été chargée par notre bureau départemental, de l'organisation matérielle du Xº Congrès Départemental.

A cet effet la Salle Cornic -Le Meudec, Rue des Cendres, à Le Faouët, a été retenue pour le déroulement des travaux de ce Congrès.

A cette rencontre du 15 Janvier, des camarades de Guiscriff participaient, en grand nombre, et cette réunion a également permis de jeter les bases de deux nouvelles sections de l'A.N.A.C.R.

VANNES

En raison de l'état de délabrement dans lequel est laissé le monument érigé, au polygone de Vannes, à la mémoire des fusillés morbihannais, notre Président départemental, va intervenir, près de la Subdivision Militaire.

Il s'avère que cette autorité doit procéder à un nettoyage aux abords de la stèle de granit, située dans une ancienne sablière, non loin de la route de Saint-Avé, car ce lieu est enclavé dans un terrain militaire.

RESSEMELAGE "SERVICE"

44, Rue Maréchal-Foch

5. Rue du Port

23, Rue de Verdun

34, Rue de Merville

125, Rue de Belgique

LORIENT Téléphone: 64-38-08

... et du VANNETAIS... à l'ARGOAT



HENNEBONT

L'Assemblée Générale de la section hennebontaise de l'A.N.A.C.R. s'est tenue le mois dernier au « Vallon Boisé » à Langroix - Hennebont, Plus de 200 anciens résistants avaient répondu à l'appel du bureau de la section d'Hennebont.

Avaient pris place au bureau : le Docteur Thomas, Président d'Honneur de la section et du bureau départemental, MM. Thual Jean, Président ; Le Garff Toussaint, secrétaire ; Ollier Fernand, trésorier et Le Garrec Joseph, trésorier-adjoint.

Il appartenait au secrétaire, Le Garff Toussaint, qui est aussi Vice-Président du Comité Départemental, de dresser le rapport des activités pour l'année 1966. M. Le Garff se félicita tout d'abord de l'excellent esprit qui règne à la section et affirma que sa bonne marche et les résultats obtenus étaient dûs aux efforts de toutes et de tous.

241 adhérents sont inscrits à la section, soit une augmentation de 62 sur l'année précédente, et sont répartis ainsi : Hennebont, 125 ; Brandérion, 11 ; Landaul, 10 ; Landévan, 20 ; Languidic, 14; Lochrist, 41;

Nostang, 10; divers 10, dont 6 de Carnac.

Ces 241 anciens résistants appartenaient aux diverses organisations clandestines : F.T.P.F., F.F.I., P.N.A.S., O.R.A., F.F.L., etc...

M. Le Garff se demande si le maximum d'effectifs est atteint. En tous les cas ,il rappela que I'A.N.A.C.R. rassemble sans faire de distinctions, politique, philosophique ou religieuse, tous ceux qui ont appartenu pendant l'occupation aux organisations de résistance intérieure ou extéieure au C.N.R., aux Comités de Libération, ainsi que les familles des héros et martyrs de la Résistance et les personnes isolées ayant accompli tout acte qualifié de Résistance.

LES ACTIVITES EN 1966

La section a été présente aux cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre à Hennebont et à Lochrist le 1^{er} Novembre.

Elle a participé à l'assemblée générale à Pluméliau ainsi qu'au Comité Départemental élargi à Languidic.

La souscription volontaire et la vente du Bleuet de France ont obtenu un très bon succès.

22 demandes de secours ont eu satisfaction.

Bières "LUTTERBACH"

LIMONADES - SODAS

CHARBON ET FUEL DOMESTIQUE TOTAL LIVRAISON A DOMICILE

BRASSERIE DE KERJULAUDE

EBIAVA

27, Rue de Kerjulaude

Téléphone : 64.31.91

34 demandes de cartes d'Anciens Combattants ont été satisfaites, et plusieurs autres demandes sont en instance à l'Office Nationale à Paris.

18 camarades dans le deuil ou le besoin ont été secourus avec les finances de la section.

Enfin, la Légion d'Honneur a été remise à M. Le Félic Jean, ancien F.F.L. et membre de la section, lors de la cérémonie du

A l'issue de l'assemblée gé-

nérale, un 'apéritif d'honneur fut servi à l'assistance.

Il fut suivi du banquet fraternel qui réunissait 82 convives. Les conteurs, les l'accordéoniste chanteurs et Eugène Hervé se firent entendre entre les différents plats.

Après le Chant des Partisans et La Madelon, le Docteur Thomas prononça une courte allocution finale. Puis l'on se sépara au chant de « La Marseillaise ».



Cliché « LA LIBERTE DU MORBIHAN »

Photo A. GUILLOU - HENNEBONT

Connaissance de la RÉSISTANCE

Aux nez et à la barbe de l'occupant, le le Janvier 1944

LES COULEURS FRANÇAISES FLOTTAIENT SUR PONTIVY

Cette « première », de CONNAISSANCE DE LA RESISTANCE MORBIHANNAISE par ceux qui l'ont vécue, nous ne l'avons pas placée dans le sens de la résistance morbihannaise de son début à la fin. Car pour situer les dates exactes des premières manifestations de la Résistance en notre département il faut, celà est certain, remonter bien avant le 1° Janvier 1944.

Dès 1940, de nombreux actes, les uns ayant pour auteurs : ou une personne isolée, ou de premiers groupes de résistants, seront accomplis. Ces premières activités vont se traduire par une diffusion de la presse clandestine, l'apposition de sigles ou de papillons et de tracts sur les murs, etc...

Chaque année qui va passer verra se développer l'action de la Résistance et après les actes de sabotage, les guérillas et la lutte armée des divers maquis s'intensifiant après le 6 Juin, les glorieuses journées de la LIBERA-TION du début d'Août 1944 seront l'aboutissement d'un combat obscur durant de longs mois et de longues années sous la botte nazie.

En cette rubrique, des évocations, souvent fragmentées, rappeleront aux anciens résistants et à la jeunesse ce que fut la RESISTANCE en ce département breton.

Pour ce premier bulletin de JANVIER, le rappel de ce 1° JANVIER 1944 avait ,au titre des éphémérides, une place toute indiquée.

Le dernier jour de l'an sous la botte

Il y a 23 ans. Le rude hiver 1943-1944 a ajouté son manteau de froidure et de neige sur une population privée de liberté et dont les restrictions alimentaires vestimentaires, de chauffage, de transports et autres vont s'aggravant. Ces difficultés d'existence donneront lieu à une imposante manifestation de masse des ménagères pontivyennes. Ceci est un autre épisode que nous relaterons plus tard.

Si les premières lueurs de l'aube de la libération ne sont pas encore visibles, par contre les signes avant coureurs de la défaite allemande sont perceptibles.

Sous les coups de boutoir de l'Armée Rouge la formidable machine de guerre hitlérienne est disloquée. Depuis Stalingrad le « rouleau compresseur » qu'est l'armée soviétique écrase chaque jour les divisions allemandes qui se replient sur l'Ouest.

Rommel, le renard du désert, battu en Libye, a regagné sa tanière en Europe occupée.

Le Gouvernement Provisoire de la République Française siège à Alger et sur le théâtre des opérations en Afrique du Nord, 2^{me} D.B., F.N.F.L. et Français Libres se sont couverts de gloire.



Près de la Tour d'angle du « Vieux Château » le jeune ormeau de 1946 a grandi

LIBRAIRIE DES ECOLES

ET DES ADMINISTRATIONS

René TOHIC

73, Rue Maréchal-Foch

LORIENT

Les raids anglo-américains sur la Rhur vont sans discontinuer.

Pour les auditeurs de la B.B.C. les divers messages dénotent une activité accrue des Alliés. Nous sommes loin du 6 Juin 1944 et nul ne sait où se situera le second front.

Dans cette ambiance au matin du 1° Janvier 44

A Pontivy, la résistance a déjà payé un lourd tribut : internements, déportations, fusillés. Des dizaines de réfractaires ont troqué leur véritable identité pour ne pas servir le S.T.O. Ils se cachent et luttent. Les maquisards, notamment les Francs Tireurs et Partisans Français se signalent par des actes de sabotage dont le nombre va chaque semaine augmentant.

Ce dimanche 1^{er} Janvier 1944, les premiers pontivyens à circuler dès le lever du couvre feu vont ne pas en croire leurs

En bordure de la rue de Neulliac (à laquelle sera donné, après la libération, le nom du Général de Gaulle) se situent les glacis du château des Rohan, que l'on appelle communément « le Vieux Château ».

MORBIHANNAISE par ceux qui l'ont vécue



A plus de 30 mètres du sol le drapeau au faîte de l'arbre

Ces glacis, entourant ce monument historique du XV^{me} siècle, dominent le stade des Récollet. Sur cette plate forme se dressent des arbres séculaires.

Au faite de l'un des plus grands abres un magnifique drapeau aux trois couleurs françaises, claque dans le vent.

La nouvelle court en ville

En un temps record la nouvelle fait le tour de la ville et durant toute la journée, individuellement ou par petits groupes, la population pontivyenne va « voir le drapeau ».

On juge de la fureur de la « Kommandantur » et de la garnison allemande.

Les occupants dictent des ordres. Mais de l'ordre à l'exécution il y a une marge, tant et si bien que :

— la grande échelle des pompiers s'avère insuffisante ; — les escaladeurs réquisi-tionnés se trouvent soudain malades du vertige.

Les allemands devront se résoudre à l'abattage de l'arbre. Après la chute le drapeau sera récupéré par des mains patriotiques.

Sur la bonne Ville de Pontivy, le drapeau tricolore flottera à nouveau, cette fois définitivement, et ce, 8 mois plus tard, presque jour pour jour, en Août lors de la libération de la

Quelques rappels

En ces heures de liesse de la libération, les pontivyens se remmémorent le « coup du drapeau » du 1^{er} Janvier.

A l'époque le bruit avait circulé sous le manteau : « Ce sont des gymnastes de la G.S.I. qui ont fait le coup ».

Le bruit s'avérait exact. Un groupe de 3 hommes, composé de Robert MAHE, François LE MOING et Alex CHEVALIER, avait accompli ce geste symbolique avec un cran digne de ces intrépides gymnastes, car il est bon de le rappeler : il fallut à Robert MAHE trois quarts d'heure d'efforts et de difficultés en pleine nuit pour parvenir à hisser et à fixer au sommet de l'arbre le drapeau tricolore, et la présence, à proximité des lieux ,d'une sentinelle de la Wehrmacht ne facilitait pas les choses. Ces trois patriotes devaient se signaler à nouveau, lors des combats de la libération, dans les rangs de la Compagnie F.F.I. du Capitaine Roger MASSARDIER.

Le 1er Janvier 1946, la population pontivyenne, en pré-sence des autorités locales, rendit un hommage unanime à ce geste hardi, périlleux et patriotique. Le maire à l'époque M. Marcel LAMBERT (actuel Sénateur-Maire) planta un jeune ormeau à l'emplacement de l'arbre abattu 2 ans auparavant.

Mais revenons à 1944. Le 3 Janvier était un lundi jour de marché hebdomadaire. Pour les nombreuses personnes venues des campagnes environnantes, le « coup du drapeau » fut l'objet de conversations.

Au soir du 3 Janvier en descendant du car, au retour du marché de Pontivy, à l'arrêt de Pluméliau, une brave paysanne annonçait en breton :

E Pondi, ema bet savet baniel bro france ar er Hastel Koh.

« A Pontivy, les patriotes ont mis le drapeau français au Vieux Château ».

La nouvelle avait fait du chemin. La présence du drapeau français, si courte fut-elle, était un défi à l'occupant, un réconfort pour la population opprimée et en galvanisant l'énergie des combattants sans uniforme, annonciateur de la LIBERTE.

Texte de souvenirs de Maurice PODVIN (témoin oculaire du drapeau) et documentation de Jo LE TARNEC, ancien moniteur de la G.S.I. (témoin de l'acte).

LOYAT

INAUGURATION D'UN MONUMENT



Le Monument de Kerbouet

Le Dimanche 13 Novembre 1966, a été inauguré, au village de Kerbouet en Loyat, sur la route de Saint-Malo, un monument pour rappeler aux passants les maquis de la région.

Cette stèle est due au dévoue-

ment inlassable et au désintéressement de notre ami Ange URIEN, ancien chef de groupe dans les maquis de la région, qui réalise ainsi un rêve vieux

Pour vos intérieurs et vos extérieurs

adressez-vous à un spécialiste

R. POULEAU

DÉCORATION - PAPIERS PEINTS PEINTURE — VITRERIE

76. Boulevard Léon-Blum - LORIENT

Le Général ALLARD n'est plus



Le 8 Octobre 1966, notre Président départemental recevait de la famille du Général Marcel ALLARD, un faire-part du décès de ce glorieux soldat.

La presse régionale, et notre journal « France d'Abord », a mentionné, à l'époque, cette disparition d'un homme dont l'activité dans la Résistance lui valut d'être nommé, par le Général de Gaulle lui-même, aussitôt après la Libération, commandant de la XIº Région Militaire en même temps qu'il était promu au grade de Général de Division.

Il resta à Rennes jusqu'en 1946, date à laquelle il prit sa retraite.

Le général ALLARD fut au nombre des premiers organisateurs et chefs de la résistance dans l'Ouest. La Gestapo tenta maintes fois de s'emparer de sa personne et se vengea sur sa famille. Sa compagne ne revint jamais des camps de déportation.

Le 23 Mai 1945 il était élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur. Le gouvernement américain lui avait décerné « l'Etoile de Bronze du Mérite ». Il était titulaire de la Médaille de la Résistance avec rosette et décoré de la Croix de Guerre.

Ses obsèques et l'inhumation provisoire ont eu lieu dans l'intimité à Roquefort-les-Pins (Alpes Maritimes).

Les anciens résistants n'ont pas appris sans émotion cette disparition d'un grand résistant qui était membre du Conseil départemental de notre Association et membre du Comité d'Honneur National de I'A.N.A.C.R.

_Nos joies... nos peines__

DANS L'ORDRE DU MÉRITE LORIENT

Dans la dernière promotion de l'ordre national du Mérite figure le nom d'une sympathique figure de la Résistance morbihannaise:

M. Raymond QUEUDET

Cette distinction, amplement méritée, est décernée à un homme dont le dévouement à la cause des Déportés et des Internés n'est plus à souligner car ce dévouement a fait de notre camarade Raymond QUEUDET, le Président Départemental de l'Amicale de Neuengamme.



Président de la Section de Lorient de la F.N.D.I.R.P., et Membre d'Honneur de la Section de Lorient de l'A.N.A.C.R.

Les Anciens Résistants lui adressent leurs plus vives félicitations.

NOS DEUILS :

Au cours du dernier semestre 1966 nous aovns eu la douleur de perdre trois excellents camarades.

Pierre KERVRAN, qui était Président d'Honneur de l'Amicale de la Gendarmerie, à

Ange MONMARCHE, brigadier de police, décédé suite à une longue maladie.

André GRELIER, ancien Résistant des Forces Françaises Libres, décédé après une courte maladie.

Aux familles de ces camarades le bureau de la Section de Lorient et le Comité Départemental adressent leurs plus sincères condoléances.

DISTINCTIONS :

Au 31-12-65 il restait 55 dossiers de cartes du Réfractaire en instance dans les services de l'Office des Anciens Combattants du Morbihan.

Notre ami Pierre CUSIN, Président départemental de France-U.R.S.S. et France-Chine, vient de recevoir la carte du Réfractaire nº 736, il avait déposé son dossier en 1951.

Le bureau de la section de Lorient lui adresse ses félicita-

Décès de notre Camarade Félix LE SAUX

Porte-drapeau départemental



C'est avec consternation et une profonde tristesse que nous avons appris le Lundi 16 Janvier 1967, le décès survenu après une courte maladie, de notre camarade Félix LE SAUX, porte-drapeau départemental de notre Association.

Notre camarade est décédé à l'hôpital Bodélio à Lorient où il avait été admis une semaine auparavant. Ajusteur à l'Arsenal de Lorient, Félix LE SAUX était marié et père de 2 enfants. Dès l'annonce de son décès, notre secrétariat déportemental en a informé chacune de nos sections. Félix LE SAUX était une figure bien connue du monde combattant et plus particulièrement au sein de notre A.N.A.C.R.

Porte-drapeau départemental depuis plus de 20 ans, il reçut en 1963, des mains de notre secrétaire national général M. FOURNIER-BOCQUET, le nouveau drapeau départemental, lors du Congrès du Morbihan à Gourin.

Titulaire de la Médaille du Combattant Volontaire de la Résistance il avait e ula joie de se voir décerner, à Saint-Nicolas-des-Eaux, le 14 Juillet 1965, lors de la cérémonie anniversaire des combats de Kervernen, le diplôme d'honneur de porte-drapeau.

Ses obsèques ont été cé-lébrées à Lorient le Mercredi 18 Janvier 1967, et l'inhumation a eu lieu au Cimetière de Carnel, en présence d'une nombreuse assistance. reviendrons sur cette cérémonie, en notre bulletin d'Avril, et nous publierons l'éloge funèbre

(Suite page 12)

CARROSSERIE

TOLERIE

PEINTURE

RENOVOTO

rue Emile-Marcesche

LORIENT

Tél. 64.27.12

Nouvelles... Nouvelles...

Nouvelles...

Union Française des Associations de Combattants UFAC

Monsieur AUDIC, de Pontivy élu Président Département de I'U.F.A.C.

Notre camarade Marie-Louise QUEMENER réélue Secrétaire Départementale.

Le 17 Décembre 1966, s'est tenue à Vannes une importante réunion du Comité Exécutif de I'U. F. A. C. Départementale. (Union Française des Associations de Combattants).

L'A.N.A.C.R. y était représentée par nos camarades Edouard LE NY et Louis BEGOT membres du Comité Exécutif. Notre camarade QUEMENER s'étant fait excusée.

M. Henri GAUTHIER, Président sortant présidait la séance. après avoir donné le compte rendu sur les activités de l'U.D. de l'U.F.A.C. il fit le point des relations de nos Associations groupées au sein de l'U.F.A.C., avec le Ministre des A.C. Nous savons que depuis la fameuse ordonnance qui supprimait la Retraite du Combattant le malaise s'était aggravé. Il ne peut faire de doute que seul le gouvernement en porte les seules responsabilités.

A l'égard de ceux à qui devrait aller plus de sollicitude, jamais on n'a vu de gouvernement faire preuve d'autant d'intransigeance et de dureté. Bien plus, les attaques dont nous sommes l'objet visent à remettre en cause les principes, les fondements mêmes de la législation des pensions.

Au cours de ses interventions, notre camarade LE NY précisa la position de l'A.N.A.C.R. en accord total avec celles de l'U. F. A. C., notre camarade BEGOT intervenait lui sur les

Durant cette réunion Président GAUTHIER annonça que vu son grand âge, il avait demandé au Bureau Départemental de prévoir à son rem-placement. Sur proposition de ce dernier, voici la composition du Bureau élu à l'unanimité :

Président d'Honneur : Henri GAUTHIER, Vannes.

Président : AUDIC, Président Départemental des Amputés de Guerre, Directeur du C.E.G. de Pontivy (E.R.)

Vice-Président : CHOUPART, des Blessés des Poumons ; LE QUERE, des Grands Invalides de Guerre.

Secrétaire Général : Marie-Louise QUEMENER, des Anciens Combattants de la Résistance.

Secrétaire - Adjoint : JEGO, des Blessés des Poumons.

Trésorier : BONNET des Médaillés Militaires.

Trésorier-Adjoint : Raymond QUEUDET de la F.N.D.I.R.P.

Membres assesseurs : PEN-QUER, GUILLEMOT, LE ROY, VEILLON, GUYADER, VIGOU-ROUX, BOSCHER.

Le Comité Départemental de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance souhaite au Président Henri GAUTHIER une longue et heureuse retraite, sachant bien qu'il sera toujours l'utile conseiller de ses plus jeunes camarades

L'A.N.A.C.R. adresse ses plus vives félicitations au Président AUDIC, lui assure son appui le plus total dans la lutte que devra mener l'U.F.A.C. dans la défense des Droits des Anciens Combattants et leurs Ayantscause. Notre cause est légitime, notre position est raisonnable, nous demandons que les conNos annonceurs vous présentent leurs meilleurs næux pour 1967

et vous réservent le meilleur accueil

tentieux soit réglé par étapes, nous représentons une force avec laquelle il faudra bien compter, surtout en période électorale dans laquelle nous entrons en ce début d'année. Avec l'U.F.A.C. nous développerons donc notre lutte avec confiance et résolution.

E. N.

Correspondance avec l'Office départemental des A.C.V.G.

Nous attirons l'attention de nos adhérents sur leurs envois de lettres, plis ou autres docu-ments, à l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre .

Pour faciliter le tri postal et accélérer la distribution il est recommandé de libeller l'adresse suivante :

Monsieur le Secrétaire Général Chef du Service Départemental

de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre Boîte Postale 75 56 - VANNES

Aux Médaillés de la Résistance Française

De nombreux camarades ayant exprimé le souhait de voir se constituer, sur le plan départemental, une amicale des Médaillés de la Résistance, nous demandons instamment à tous nos camarades et amis, titulaires de cette médaille, de bien vouloir communiquer leurs adresses et celles qu'ils sont susceptibles de connaître, aux camarades ci-après :

- M. Désiré JAFFRÉ, 3, Rue de la Paix, 56 - LANESTER.

- M. Maurice PODVIN, 9, Rue Roland-Garros, 56 - LORIENT.

Au titre des emplois réservés Vacance d'un poste de Receveur

Le service départemental de l'Office National des A.C.V.G. a informé notre association de la vacance d'un poste de Receveur Municipal aux Abattoirs de Pontivy.

Ceux de nos adhérents, qui, titulaires d'un titre de victime de guerre, sont susceptibles de faire acte de candidature à cet emploi doivent faire parvenir leur dossier à la Sous-Préfecture de Pontivy avant le 1^{er} Février 1967 délai de rigueur.

Ce dossier doit être ainsi constitué :

- lettre de demande de candidature à M. le Sous-Préfet ;
- copie conforme du titre de pension ;
- -- fiche individuelle ou familiale d'état civil.

A L'OFFICE DES A.C.V.G.

- Par arrêté préfectoral en date du 18 Novembre 1966, notre camarade LE NY Edouard, Président Départemental, Membre du Bureau National a été désigné comme membre du Conseil Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Morbihan, en tant que représentant des Combattants Volontaires de la Résistance

— Pour l'année 1967, par tirage au sort, notre camarade BEGOT Louis, Vice-Président Départemental, a été désigné comme adjoint au siège d'assesseur mutilé auprès du Tribunal Départemental des Pensions, au titre d'Ancien Combattant Volontaire de la Résistance.



CONCESSIONNAIRE :

Marcel LE FUR

83, Rue Jean-Jaurès

LANESTER

Tél. 64.29.90

Toute la gamme

de MOBYLETTES - CADY et Vélos

Nouvelles...

Les annonceurs, dont la publicité a parue dans ces colonnes, sont des amis.

Ces commerçants apportent, par leur soutien, une aide à ce 1er numéro "Ami entends-tu".

En regard de cet apport, réservez vos achats à ces adresses qui vous sont recommandées.

Faites vous connaître. MERCI

L'Assemblée Générale de l'Association des Français Libres Section de Lorient

C'est en la Salle LE BAIR que s'est tenue le Dimanche 4 Décembre 1966, l'Assemblée gé-nérale des anciens F.F.L. et 2^{me} D.B. de Lorient.

Une vingtaine de membres assistaient à cette réunion, qui débuta par la traditionnelle minute de silence en souvenir des camarades disparus au cours de l'année 1966, MM. Le Louer, Lidoux, Grelier.

André Le Corre, Président des F.F.L. présenta le rapport d'activité de la section, il souligna la montée croissante et régulière des effectifs de la section qui de 21 adhérents en Décembre 1963 sont passés à

62 cette année.

Il évoqua la nécessité de continuer le Comité d'Entente des Anciens Résistants constitué avant la projection du film « Paris brûle-t-il » se félicitant d'une telle union en insistant sur l'importance que pouvait tenir, à long terme, dans la défense des intérêts communs aux Anciens Résistants, un tel

Tous les camarades, lors de l'apéritif, dans leurs conversations, par petits groupes, ont souhaité de voir s'instaurer une véritable entente, entre les diverses associations patriotiques, au nom de l'authentique amitié qui les liait autrefois dans le même combat.

Après avoir félicité François GOURLAY qui a reçu la Médaille du Mérite Combattant, c'est au tour de Joseph LE GARFF, Trésorier général, de faire apparaître les excellents résultats obtenus grâce aux bals et au récent gala.

En fin de séance il fut procédé à l'élargissement des bureaux.

Bureau des F.F.L.

Président d'Honneur : M. François GOURLAY.

Président : M. André LE

Vice-Président : M. LE MAUX Secrétaire Général : M. LE COMPAGNON.

Secrétaire Ajoint : M. PI-TAULT

Trésorier Général : M. Joseph LE GARFF.

Trésorier Adjoint : M. LA-TIMIER.

Comité de Liaison : M. LE PERF

Conseiller Technique : M. ROUZIC.

Membres: MM. PETITJEAN, BERGER, FOREST, DERRUS, LE

Bureau 2me D.B.

Président : M. GUILLEMAIN. Vice-Président : M. CHARTON Secrétaire : M. PLEVERT. Trésorier : M. LE GOUIC.

UNE GRANDE NOUVELLE

Le dernier N° de « FRANCE D'ABORD » vous annoncait l'accord conclu avec le Comité Central d'Entreprise d'Air-France, nous permettant une utilisation provisoire de la Maison du Combatant de Paramé

A l'occasion de la réunion de la section locale de Paramé-St.-Servan-St.-Malo, tenue le 18 Décembre, l'Association Nationale organisait une réception dans cette maison, appartenant à nos camarades d'Ile-et-Vilaine. Réception inoubliable. Notons la présence de nombreux camarades du Bureau National. Le Président Départemental du Morbihan était accompagné de nos camarades CHAPON René et de LE SAUX Félix, membres du C.D.

INAUGURATION D'UN MONUMENT

(Suite de la page 9)

de vnigt ans. Il a en effet fait ériger cette stèle à ses propres

Quelques souvenirs sur la Résistance dans la région de Loyat :

Dès les premiers temps de l'occupation allemande cette région eut l'honneur de compter, elle aussi, de nombreux Résistants, hélas, beaucoup d'entre eux furent arrêtés, emprisonnés, déportés et même fusillés, malgré cela, le mouvemt patriotique

prit une ampleur de plus en plus grande et en 1943 la commune de Loyat comptait de nombreux Maquisards.

Au mois de Juin 1943, beaucoup de jeunes furent appelés à partir en Allemagne au titre du Service du Travail Obligatoire, notamment la classe 1942 en entier, mais tous refusèrent de partir et se ca-chèrent dans la région en attendant le jour de prendre le magui. Au début de 1944, après l'odieuse raffle du 20 Janvier, puis au mois de Mai et Juin les rangs des clandestins se grossirent rapidement.

En Juin 1944, des para-chutistes français commandés par le lieutenant CORTA, venant d'Angleterre attérirent dans la région et s'occupèrent activement de l'instruction et de l'armement de tous les ma-quisards. Beaucoup n'avaient pas encore d'armes, à quelques centaines de mètres de Kerbois un terrain appelé « La Mare aux Oies » fut choisi par les parachutistes pour les parachutages malgré la proximité des troupes allemandes chatonnées au bourg à moins de trois kilomètres. Les arrivées d'armes et d'explosifs furent entièrement réussies

grâce au dévouement de tous, jeunes et vieux, dans les rangs des maquisards de Loyat et en particulier dans le groupe commandé par Ange URIEN se trouvait quatre combattants de la guerre de 1914-1918.

Le lieu où a été érigé le monument commémoratif fut en quelque sorte un carrefour et un lieu de passage très fréquenté par les Résistants, en allant à Saint-Marcel et en y revenant.

L'A.N.A.C.R. et les Réfractaires étaient représentés à cette inauguration par Edouard LE NY et Albert PRIOL accompagnés de COUZIC Francis, ancien officier liquidateur du 5^{me} Bataillon F.F.I. du Morbihan et des drapeaux du Comité départemental et de la Section de Lorient de notre Association.

Très sensible à tout ce qui touche la Résistance, nous renouvelons à notre ami Ange URIEN ainsi qu'à ses camarades nos félicitations pour cette heureuse initiative.

Décès de notre Camarade Félix LE SAUX Porte-drapeau départemental

(Suite de la page 10)

prononcé par notre Président départemental, Edouard LE NY, l'adresse d'un camarade entièrement dévoué à notre Association qui toute entière a été très affectée de cette disparition.

Nous renouvellons à son épouse, à ses deux enfants et à sa famille, nos plus sincères condoléances.

ATELIERS DU MFIIRIF

57, Rue de Liège

4. Rue Maréchal-Foch

LORIENT

Les Anciens Résistants et le Droit à Réparation

(Suite de la page 5)

Les responsables du maintien de ces forclusions

Pour les certificats d'Appartenance, pour les demandes d'homologation de grade, pour les décorations, Monsieur le Ministre des Armées.

Monsieur le Ministre des Anciens Combattants est responsable du maintien des forclusions pour les attributions de cartes -C.V.R., D.I.R., D.I.P., Réfractaires et du maintien, envers et contre tous, des dispositions draconiennes prises lors de l'avènement de la $5^{\rm me}$ République, à savoir :

la suppression du 8 Mai, fête nationale chômée et payée ; l'inégalité entre la retraite payée aux combattants de la guerre de 1914-1918 et celle payée aux combattants de la guerre de 1939-1945 :

la non application loyale du rapport constant ; le non rajustement des pensions de 10 à 95 %.

Et ce n'est pas tout.

En consultant le rapport de Monsieur le Préfet sur le fonctionnement du Service Départemental du Morbihan de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre nous constatons que le nombre de cartes de Combattants Volontaires de la Résistance et le nombre de cartes de Réfractaires délivrées dans notre département est bien minime par rapport à l'action résistante de notre région.

Comparons les 6 dernières années, nous lisons :

Carte du Combattant Volontaire de la Résistance

Résistance Métropolitaine au 31 Décembre 1960, la situation était la suivante

Demandes reçues 4.238 — cartes attribuées 1.921 dont 201 à titre posthumes — rejets prononcés 1.887 — dossiers classés sans suite 296 — reste à examiner 127 dossiers.

Résistance Extra-Métropolitaine. Demandes reçues 198 cartes attribuées 150 — Rejets prononcés 12 — reste à examiner 46.

Résistance Métropolitaine, au 31 Décembre 1961, la situation était la suivante

Demandes reçues 4245 -- cartes attribuées 1950 -- rejets 1938. Dossiers classés sans suite 322 — reste à examiner 35.

Résistance Métropolitaine, au 31 Décembre 1962, la situation était la suivante

Demandes reçues 4247 -- cartes attribuées 1958 -- rejets 1953 Dossiers classés sans suite 322 — reste à examiner 14.

Résistance Métropolitaine, au 31 Décembre 1963, la situation

était la suivante Demandes reçues 4253 -- cartes attribuées 1970 - rejets 1956.

Dossiers classés sans suite 320 — reste à examiner 7. Résistance Métropolitaine, au 31 Décembre 1964, la situation

Demandes recues 4257 (1) - cartes attribuées 1974 - rejets 1957

Dossiers classés sans suite 320 — reste à examiner 6.



Les Vins Margnat

sont en vente dans toutes les bonnes Alimentations

PORTRAITS -MARIAGES - FETES DE FAMILLE

STUDIO D'ART

GUERNI

12, Av. Anatole-France - LORIENT - Tél. 64-38-14 Travaux Industriels noir et couleur Travaux Amateurs, livraison très rapide

POUR NETTOYER — POUR TEINDRE VOS VETEMENTS Rapidité Qualité

TEINTURERIE

LORIENT - PRESSING

10, Avenue Anatole-France

LORIENT

(1) Les 4 demandes reçues en cours d'année proviennent de candidats ayant obtenu le titre de Déporté ou d'Interné Résistant.

Résistance Métropolitaine, au 31 Décembre 1965, la situation était la suivante :

Demandes reçues 4261 -- acrtes attribuées 1978 -- rejets 1961. Dossiers classés sans suite 320 — reste à examiner 1.

Examinons rapidement les chiffres ci-dessous, nous constatons que le nombre de cartes de Combattants Volontaires de la Résistance (C.V.R.) attribuées 1978 est plus faible que le nombre de cartes rejetées — 1961 plus 320 dossiers classés sans suite — 2281.

Dans les 1978 cartes de C.V.R. qui ont été attribuées, nous

201 cartes attribuées à titre posthume, c'est-à-dire, attribuées à des Résistants morts en déportation ou fusillés par les allemands. Ce chiffre nous paraît bien faible pour un département comme le Morbihan.

Dans les 1777 cartes restantes nous trouvons les titulaires de la carte de Déporté ou d'Interné Résistant délivrée en application des articles L 272 à L 277 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Nous pouvons conclure que, dans notre département, la grande majorité des Résistants a été frustrée du droit à réparation en ce qui concerne, aussi bien les titres de Déportés ou Internés Résistants et C.V.R., qu'en ce qui concerne les avantages de pensions.

Nous reviendrons ultérieurement sur les conditions qu'il faut remplir pour prétendre à la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance.

La Carte du Combattant au titre de la Résistance

Pour prétendre à la Carte de Combattant Volontaire de la Résistance (C.V.R.), il faut avoir appartenu pendant trois mois, consécutifs ou non, dans une zone occupée par l'ennemi, soit aux Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.), soit à une organisation de Résistance homologuée des Forces Françaises Combattantes (F.F.C.) soit à une organisation homologuée par le Ministre compétent, sur proposition de la commission nationale de la Résistance Intérieure Française (R.I.F.)

AVANT LE 6 JUIN 1944

(articles L 263 à L 271 du code des pensions militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre)

sauf pour les Déportés et Internés Résistants, les blessés et les morts au cours d'une action qualifiée de Résistance, il suffit à ces personnes de s'être engagées dans une organisation homologuée, avant le 6 Juin 1944.

Plus de 100.000 demandes de cartes C.V.R. ayant été refusées depuis l'application du statut, les forclusions n'ayant pas permis à de nombreux Résistants d'obtenir le titre qui leur revenait de droit, notre association a envisagé les moyens d'action pour la révision des décisions de refus non fondées puis a suggéré aux personnes ayant appartenus à la Résistance d'établir des dossiers de demande de la carte du combattant, seul titre n'ayant pas encore été victime des forclusions.

Les Anciens Résistants et le Droit à Réparation

(Suite de la page 13)

Nous reviendrons, dans le prochain numéro de notre journal, sur les conditions nécessaires pour obtenir la Carte du Combattant au titre de la Résistance. — Rappelez-vous que, pour obtenir la Carte C.V.R., il faut avoir accompli des actes qualifiés de Résistance ou avoir appartenu à une organisation homologuée avant le 8 Mars 1944, sauf pour les cas cités plus haut, mais en attendant la levée des forclusions, tous les Résistants peuvent prétendre à la Carte du Combattant s'ils ont 90 jours de présence en unité combattante ou ont accompli 90 jours, décomptés jour par jour, d'actes qualifiés de Résistance, énumérés à l'article A 123/l du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Les Réfractaires au S.T.O.

Une seconde catégorie de Résistants bénéficiant à peu près des mêmes avantages que les C.V.R., d'ailleurs la plupart en ont la carte, sont considérés comme victimes de la guerre au même titre que les personnes contraintes au travail en pays ennemi, c'est-àdire à titre de victimes civiles.

Ce sont les Réfractaires au Service du Travail Obligatoire qui entrèrent en masse dans la Résistance.

Les difficultés que rencontrent les Réfractaires pour réunir les justifications exigées par les instructions en vigueur, la complexité des textes et de l'instruction des dossiers n'ont pas permis à de nombreux camarades de régulariser leur situation en obtenant la carte.

Situation au 31 Décembre 1960. — Demandes reçues 1508 — Cartes attribuées 570 - Rejets prononcés 88 - Reste à examiner 850

Situation au 31 Décembre 1961. — Demandes reçues 1520 — Cartes attribuées 611 - Rejets prononcés 146 - Reste à examiner 760

Situation au 31 Décembre 1962. — Demandes reçues 1524 — Cartes attribuées 649 - Rejets prononcés 383 - Reste à examiner 492

Situation au 31 Décembre 1963. — Demandes reçues 1411 — Cartes attribuées 719 - Rejets prononcés 603 - Reste à examiner 8 — classés sans suite 21.

Situation au 31 Décembre 1964. — Demandes reçues 1411 — Cartes attribuées 721 - Rejets prononcés 604 - Reste à examiner 8 — classés sans suite 21.

Situation au 31 Décembre 1965. — Demandes reçues 1412 — Cartes attribuées 732 - Rejets prononcés 602 - Classés sans suite 21 — reste à examiner 2 dossiers sur le plan départemental.

55 dossiers ont été transmis en vue d'examen, devant la Commission Nationale.

Comme pour les C.V.R., nous constatons, malgré certaines rectifications faites par le service départemental de l'Office des Anciens Combattants que le nombre de cartes de Réfractaires délivré dans le Morbihan est bien faible en comparaison du nombre de personnes désignées pour le Service du Travail Obligatoire par les :

Loi du 4 Septembre 1942, décret du 19 Septembre 1942, loi du 16 février 1943, loi du 1^{er} février 1944.

Le nombre de certificats de Personnes Contraintes au Travail en pays ennemis, délivré dans notre département au 31 Décembre 1965 est de 646, ce qui tenterait à nous faire croire que le service main-d'œuvre institué sous l'occupation n'aurait désigné qu'un nombre infime de personnes pour le S.T.O.

Cela est faux, la loi du 4 Septembre et le décret du 19 Septembre 1942 concernaient les ouvriers qualifiés, sans conditions d'âges, à partir de 1943 les déportations d'ouvriers se firent à un rythme accéléré, et la classe 42 fut mobilisée en entier pour le Service du Travail Obligatoire.

Ces quelques chiffres démontrent que les Résistants doivent se rassembler pour défendre leurs droits.

Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas être comparés aux autres combattants, nous étions des **VOLONTAIRES** ayant choisi la lutte pour l'honneur et le salut de la France pendant que d'autres choisissaient l'asservissement, notre combat n'est malheureusement pas terminé, nombreux sont nos camarades qui, arrivant à l'âge de la retraite, s'aperçoivent avec stupeur qu'ils perdent le bénéfice de la pension pour la période où ils ont vécu en marge des lois du gouvernement de l'Etat Français, tandis que les agents de l'ennemi, ceux qui ont collaboré pendant l'occupation, bénéficient, eux, de

La parole est au trésorier

Notre camarade Guy Péresse, Trésorier départemental de l'A.N.A.C.R. s'adresse à vous :

A l'aube de cette nouvelle année, je vous présente à tous, ainsi qu'à votre famille, mes meilleurs vœux de bonheur et de santé.

L'année écoulée a vu de grandes et belles choses se réaliser au sein de notre association. Le Congrès National de Toulouse fut un succès. Au cours de ce dernier, comme vous le savez, il a été décidé de porter la cotisation annuelle à 10 Frs. Nous savons que cette petite augmentation a fait l'objet de quelques discussions, mais en réfléchissant on s'aperçoit que cela était nécessaire, car si nous voulons une association forte comme la nôtre, cela demande également beaucoup de moyens financiers, la parution de notre Journal « FRANCE D'ABORD » grevant largement le budget.

Il faut également que nous soyons dignement représentés à à toutes les manifestations patriotiques, pour ce faire il faut que nos représentants se déplacent, or vous le savez les déplacements coûtent chers.

Ce que je viens de dire pour le Bureau National est également valable pour le bureau départemental. Nous aussi nous avons maintenant notre bulletin, nos représentants doivent se déplacer, non seulement pour les cérémonies, mais surtout pour vous voir.

Nous avons l'intention de visiter toutes nos sections, cet

objectif représente énormément de frais, aussi, chers camarades trésoriers, c'est à vous que je m'adresse en vous demandant de faire un petit effort financier en faveur du Bureau Départemental, selon vos moyens naturellement.

J'espère que vous suivrez le même chemin que les sections de Pluméliau et Lorient, qui l'année passée ont apporté leur aide financière au départemental.

Certains me demanderont : « Comment faire pour avoir de l'argent ? » Je leur répondrai : organisez des bals, des tombolas à l'exemple des sections de Lorient, Hennebont, Pluméliau, Gourin, Bréhan-Loudéac et autres.

J'espère, cette année, avoir des contacts suivis avec tous les trésoriers de sections. Que les camarades responsables financiers de nos sections n'hésitent pas à me demander des renseignements, je suis à leur disposition.

En plus de la cotisation de 10 Frs, dont il est question au début de cette rubrique, il a été édité des timbres de soutien de : 2 Frs, 5 Frs et 10 Frs. Ces timbres ne sont pas obligatoires, mais en les prenant vous aidez le département et le national, ainsi que votre section d'ailleurs, puisque la ristourne est la même pour le département et la section.

Vous trouverez ci-dessous un tableau détaillé des cotisations et ristournes allant aux divers échelons :

Ventilation des cotisations et des timbres.

			The same of the sa		
Montant :	Ristourne au cté local F.	Comité départemental F.	Direction nationale F.		
Cotisation 1	10 1	1			
Timbre à	2 0,50	0,50			
Timbre à	5 1	1			
Timbre à 1	0 2	2			

Et maintenant, AU TRAVAIL, pour un GRAND et FRUCTUEUX BILAN FINANCIER en chacune de nos sections.

tous les avantages, même ceux qui avaient été condamné à l'indignité national qui ont été amnistiés depuis bien longtemps.

Pour faire cesser cette injustice, un seul moyen, nous unir comme au temps de l'occupation nazie, dans une seule association.

L'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance.

Albert LE PRIOL,

Membre de la Commission Nationale d'Action Revendicative et des Droits de l'A.N.A.C.R.

NOUVELLES GALERIES

2 MAGASINS à votre DISPOSITION

Rue Assemblée Nationale 🔰 Place Alsace-Lorraine

TOUT POUR LE FOYER

TOUT POUR

ALIMENTATION

AMEUBLEMENT

L'HABILLEMENT

JOUETS

BLANC

Tombola de la Section de Lorient - Lanester de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance

Liste des lots non réclamés :

14 — 27 — 39 — 51 — 76 — 94 — 111 — 140 — 144 -159 — 179 — 192 — 198 — 224 — 231 — 264 — 286 — 298 — 367 — 369 — 389 — 392 — 417 — 439 — 462 — 491 — 503 — 537 — 589 — 593 — 604 — 615 — 663 — 673 — 718 - 722 — 735 — 747 — 756 — 772 — 815 — 835 — 843 — 851 — 872 — 888 — 905 — 950 — 954 — 991 — 1019 — 1025 — 1031 — 1099 — 1103 — 1127 — 1139 — 1148 — 1152 1161 - 1189 - 1237 - 1249 - 1299 - 1305 - 1317 - 13551363 — 1374 — 1388 — 1392 — 1428 — 1485 — 1498 — 1509 1533 — 1548 — 1562 — 1668 — 1671 — 1853 — 1926 — 1935 - 2014 - 3004 - 3074 - 3084 - 3126 - 3172 - 3183-3250 - 3251 - 3300 - 3324 - 3381 - 3400 - 3441 -3489 - 3513 - 3530 - 3564 - 3575 - 3623 - 3648 - 3671-3702 - 3745 - 3754 - 3761 - 3773 - 3797 - 38273839 — 3842 — 3971 — 4013 — 4083 — 4129 — 4146 — 4181 <u> 4208 — 4222 — 4581 — 4599 — 4662 — 4789 — 4792 </u> <u>4807 — 4827 — 4888 — 4892 — 4908 — 4955 — 4988 — 5001</u> 5157 — 5166 — 5178 — 5189 — 5241 — 5287 — 5300 — 5345 — 5401 — 5426 — 5443 — 5464 — 5471 — 5481 — 5491 -5505 - 5521 - 5554 - 5562 - 5572 - 5665 - 5689 -<u>5743 — 5764 — 5779 — 5786 — 5794 — 5801 — 5832 — 5865</u> **- 5872 — 5944.**

Les lots sont à retirer chez le Président de la Section de Lorient, 22, Rue Claire-Droneau - sauf samedi matin et dimanche.

Tout lot non réclamé pour le 31 Janvier restera acquis à la Section de Lorient de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance.

BIJOUTERIE - JOAILLERIE - HORLOGERIE

CRISTAUX — PORCELAINES

ARGENT MASSIF ET METAL ARGENTE DE MARQUE

EVENOU - KERDRÉHO

60, Rue Maréchal-Foch - Angle Rue des Colonies

LORIENT Tél. 64-37-33

LES LIVRES DE NOS COMBATS

Le livre est un ami. La liste des titres que nous publions cidessous ont pour auteurs des résistants de toutes opinions, ayant appartenu à la Résistance Intérieure ou à la Résistance extérieure. Certains de ces auteurs sont morbihannais d'origine.

Nous commenterons, dans nos prochains bulletins, chacun de

ces ouvrages, que nous conseillons :

« LES F.T.P. » de Charles TILLON, ancien commandant en chef des Francs Tireurs et Partisans Français — Editions JULLIARD - Prix : 27 Fr. 50.

« LES PATRIOTES DE BRETAGNE » de Roger LE HYARIC, ancien adjoint subdivisionnaire F.F.I. pour la Bretagne - Editions SOCIALES, un volume in-8° écu de 256 pages hors texte. — Prix 10,00 Fr.

« LES BERETS VERTS » de Philippe KIEFFER (Normandie 6 Juin 1944).

« LES TALUS DE LA REVOLTE » de Bertrand LE BARILLEC, évocation de la Résistance des Rospordinois (Sud Finistère). Un livre de 230 pages de textes et gravures.

Prix : 11,00 Fr.

« CEUX DE CHATEAUBRIANT » de Fernand GRENIER. Editions SOCIALES.

- Prix : 6,00 Fr.

« ECHOS D'OUTRE TOMBE » de Guillaume LE BRIS de Lannion (22).

— Prix : 5,00 Fr.

« J'AI CHOISI LA TEMPETE » de Marie Chamming's (Marie-Claire) — Editions FRANCE-EMPIRE.

- Prix: 15,00 Fr.

« LA RESISTANCE EN LOIR-ET-CHER » Témoignages recueillis par Lucien JARDEL et Raymond CASAS.

Prix: 25,00 Fr.

« ON LES NOMMAIT DES ETRANGERS » de Gaston LAROCHE, Colonel F.T.P.F. — Les Editeurs Réunis.

- Prix: 30,00 Fr.

« DES CAPITAINES PAR MILLIERS » de L.H. NOUVEAU, dit Saint Jean, le retour à Gilbraltar des aviateurs alliés, en 1940-41-42-43) - Editions CALMANN - LEVY.

« MILLE VISAGES UN SEUL COMBAT » témoignages recueillis par Simone BERTRAND — Les Editeurs Français Réunis.

 Prix: 6,00 Frs.
 « LE CIEL ET L'ENFER » France Libre 1940-1945, du Colonel J. ANDRIEUX — Presses de la Cité.

— Prix : 15,00 Fr.

la collection de l'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE

« LA RESISTANCE PAR CEUX QUI L'ONT FAITE »

1. — La Libération de PARIS

2. — La France des Maquis

3. — Les évasions, le prix de la Liberté.

Prix de l'exemplaire : 10,00 Frs.

Vous pouvez vous procurer ces livres, en vous adressant directement à l'éditeur, ou au siège départemental de l'A.N.A.C.R., 12, Rue du Burtul, à Lorient.

Nous vous prions de bien vouloir grouper vos commandes.

LET	10 M	- M	ATTA 1880		
			ALM III	350 11 (

Nom --- Prénoms ---Adresse -Ancien Résistant au titre de

Désire adhérer à l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance et verse ce jour, au Compte Courant ou à la section de

la somme de 10 francs pour la carte augmentée du timbre facultatif de (soit 2 frs 50, ou 10 frs).

Les adhésions seront adressées : au Comité Départemental A.N.A.C.R. 12, Rue Burtul, à Lorient — Compte Courant Postal 1376-37 Nantes — ou aux sections locales dont la liste figure page 17.



TÉLÉ - MÉNAGER

Etablissements Francis

REPARATIONS TOUTES MARQUES

____ 30 années de métier à « votre Service » —

34 - 36, Rue de Liège - LORIENT - Tél. 64-28-89

Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Ministre aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Une Protestation de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance Comité du Morbihan

Suite à la lettre du 8 Décembre 1966, de M. SANGUINETTI, aux Présidents des associations patriotiques relevant du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, le bureau départemental de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance, écœuré de la façon d'agir du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, a adressé le télégramme suivant au Secrétariat de l'Union Française des Associations de Combattants (U.F.A.C.) 2, Rue Pigalle, PARIS (9^{me}).

- « LE BUREAU DEPARTEMENTAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE DU MORBIHAN PROTESTE CONTRE LES TERMES EMPLOYES PAR SANGUINETTI DANS SA LETTRE DU 8 DECEMBRE 1966 ADRESSEE A NOTRE PRESIDENT SUITE AU DEBAT TELEVISE. STOP.
- « NOUS ASSURONS LE PRESIDENT NOUVEAU DE NOTRE SOUTIEN TOTAL ET DE NOTRE ENTIERE SYMPATHIE. »

Nous informons nos lecteurs qu'Etienne NOUVEAU est :

- Président de la Commission de Défense des Droits de l'U.F.A.C.
- Secrétaire Général du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre.
- Président de la Fédération des Amputés de Guerre de France.

Notre représentation auprès de notre Association Nationale

Notre Comité Départemental est représenté auprès de notre Association Nationale par :

- Edouard LE NY, membre du Bureau National.
- Roger LE HYARIC, membre du Conseil National et de la Commission d'Orientation.
- Albert LE PRIOL, membre du Conseil National et de la Commission d'Action Revendicative et des Droits.
- Guy PERESSE, membre du Conseil National et de la Commission des Finances.
- Le Général ALLARD, récemment décédé était membre du Comité d'Honneur de notre Conseil National.

BUDGET NEGATIF

Après avoir été rejeté pour ses insuffisances par le Sénat, le budget des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre a été finalement voté par la majorité de l'Assemblée Nationale au cours de ses séances du Mardi 6 Décembre 1966.

La principale caractéristique de ce budget, c'est qu'il n'apporte Rien pour satisfaire les demandes essentielles des Anciens Combattants et Victimes de guerre, des Résistants. Déportés et Internés, à part quelques points en faveur des veuves et qui sont encore loin de compenser l'insuffisance de leur pension.

Contrairement aux promesses faites par le Ministre des A.C., porte parole du gouvernement, il n'y a Rien concernant :

rétablissement de - Le l'égalité des droits à réparation pour tous les titulaires de la Carte du Combattant ; qu'elle que soit la guerre qu'ils aient faite

— Le rétablissement de la parité entre les pensions de guerre et les traitements des agents de la fonction publique, cependant clairement affirmée dans la loi sur le « Rapport Constant », mais qui a été détournée par le gouvernement avec les décrets du 26 Mai 1962, ayant par un artifice indigne de la France, fait subir un préjudice de 9.3 % à toutes les pensions, allocations et retraites relevant du Code des Pensions Militaires d'Invalidité.

- La reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant combattu en Afrique du Nord dans les zones opérationnelles.

- Le retour au 8 Mai, Fête Nationale, jour férié et chômé.

- La levée de toutes les forclusions pour l'exercice des droits des Résistants, Déportés, et Internés.

Parmi les 288 députés qui ont voté le budget, donc contre nos droits, nous trouvons les députés du Morbihan.

Ainsi donc, en l'état actuel, il est évident que nous n'avons qu'une possibilité : notre bulletin de vote... pour faire connaître, lors des prochaines élections législatives, notre mécontentement légitime devant leur comportement à notre égard.

Notre Association ne fait pas de politique pure car elle est apolitique et entend le demeurer, mais de là à renoncer à nos droits imprescriptibles, il y a un très grand pas.

Il ne faut pas que notre patience devienne synonyme d'abandon, de lâcheté.

" Du Dynamisme dont il faut s'inspirer "

La section de Lorient de l'A.N.A.C.R. et l'Amicale des Réfractaires au S.T.O. assument tous les samedis matins entre 10 h, et 11 h, 30, à la Cité des Œuvres Sociales, Salle nº 3, Rue Colbert, une permanence qui est fréquentée par de nombreux camarades.

A cette permanence on y trouve outre les imprimés et renseignements nécessaires à la constitution des dossiers de Combatatnts, de Déportés, de Secours, etc..., des livres, brochures, calendriers, porteclefs, etc...

Nous invitons toutes nos sections locales à suivre cet exemple.

RECUPERATION GENERALE

Jean TOQUIN

BUREAUX ET CHANTIERS

Avenue Gabriel-Péri

LANESTER

Téléphone 64.24.64

Face au Néo-Nazisme

DEMEURONS VIGILANTS

Le 28 Novembre 1964, était fondé officiellement le parti des néo-nazis en République Fédérale Allemande : le N.P.D. ou parti « National Démocrate ». A sa tête des hitlériens fanatiques qui s'appellent Fritz Tylen, Adolph Thaden. Le premier étant fabriquant de ciment, le second étant le théoricien de ce parti d'extrème droite le plus militariste, le plus revanchard.

Alors que la V.V.N. organisation de résistants allemands est interdite dans de nombreuses provinces d'Allemagne Fédérale.

Alors que le Parti Communiste Allemand y est interdit sur tout le territoire et ne peut, par conséquent participer aux élections, la maffia fasciste parade et présente des candidats aux suffrages de la population ; voyez les derniers résultats : Le N.P.D. obtint 2 % des voix aux élections municipales en Septembre 1965, le 13 Mars 1966 à NUREMBERG, siège historique des grands rassemblements hitlériens, il obtint 7,3 % des voix, à BEYREUTH 8,4 %. Plus de 10 % en Bavière où le N.P.D. compte 103 conseillers municipaux. Le 7 Novembre 1966, il recueille 224.534 suffrages, pour la première fois huit de ses candidats sont élus au parlement de Hesse. Le 20 Novembre dernier en Bavière, ils remportent un nouveau succès avec 15 sièges de députés. Aujourd'hui ils affirment entrer au BUNDESTAG aux élections générales de 1969.

Quand nous savons que ces résultats d'élections ont été obtenus dans les garnisons ou dans de nombreux cas — comme par exemple à OLDENBURG — des officiers de la Bundeswehr figuraient sur la liste des candidats du N.P.D.; Quand nous savons que 500 à 700 officiers de la Bundeswehr comptent parmi les adhérents de la N.P.D. Quand nous savons que 567 millions de D.M. sont prévus pour l'exercice budgétaire de 1967 pour le développement des techniques et recherches nucléaires, quand nous savons que l'armée fédérale comptera en 1967, 215 postes d'officiers généraux et amiraux, donc 19 postes de plus qu'en 1966, quand nous savons que le budget du ministère de la Défense est chiffré à 18,2 milliards de D.M. L'armée actuelle de la R.F.A. comprend actuellement plus de 500.000 hommes... Face à tous ces chiffres, les Anciens Résistants doivent se tenir sur leur garde. Demeurons vigilants.

Pour la Paix au Viet-Nam APPEL AUX RESISTANTS

Résistants,

La guerre au Viet-Nam ne cesse de s'aggraver, les espoirs de solution sont périodiquement décus et à tout moment le conflit risque de se généraliser.

Nous qui avons vécu la guerre, nous ne pouvons cacher notre émotion devant les souffrances endurées par les populations Nord-Viet-Namiennes, soumises à des bombardements massifs et auotidiens.

Nous qui nous sommes défendus devant un occupant étranger, nous comprenons les patriotes du Viet-Nam du Sud, qui luttent dans un mouvement de Résistance nationale, pour l'Indépendance de leur pays.

Nous qui avons vu à l'œuvre les collaborateurs de l'occupant. nous ne pouvons croire que le gouvernement de Saïgon, dont le chef se réclame de son admiration pour Hitler, représente la majorité des populations de ce territoire ; nous savons d'expérience que la guérilla n'aurait pu atteindre une telle ampleur si la très grande majorité du peuple ne l'approuvait et ne lui prêtait assistance.

Seul pour mettre fin au drame viet-namien le respect des principes énoncés par les accords signés à Genève en 1954, ce qui implique l'arrêt des bombardements américains au Nord-Viet-Nam. le retrait des troupes étrangères, la reconnaissance du droit des populations du Sud-Viet-Nam à disposer de leur propre sort.

L'opinion publique internationale peut contribuer à faire prévaloir cette solution de raison. Nous, Résistants, nous pouvons aider les anciens combattants américains, qui furent nos frères d'armes contre l'hitlérisme, à comprendre qu'en mettant fin à leur intervention, les Etats-Unis recouvreraient la possibilité de jouer un rôle important dans la construction de la Paix mondiale.

Résistants, l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance vous appelle à conjuguer encore une fois vos efforts, afin de tout faire pour que notre génération lègue à celles qui la suivront un monde fraternel qui aura définitivement rejeté la guerre.

Le Comité du Morbihan de l'A.N.A.C.R.

Liste des sections locales auxquelles vous pouvez adresser votre adhésion

Section de Lorient, 22, Rue Claire-Droneau, Compte Courant Postal Nº 2901-67 Nantes.

Amicale des Réfractaires au S.T.O., 22, Rue Claire-Droneau,

Lorient, Compte Courant Postal Nº 2614-94 Nantes.

Section d'Hennebont (A.N.A.C.R.) chez M. LE CARFF Toussaint Rue du Roch ou chez M. OLLIER Fernand, Café « Au Chant des Oiseaux » à Hennebont.

Section de Gourin (A.N.A.C.R.) chez M. BARIOU Jean ; M. PICAUD Jean, Place du C.M. ou M. VETEL Joseph, Pont-Neuf à

Section de Lignol (A.N.A.C.R.) chez M. GUILLOUX François, M. PADET Louis, M. LE FOL Etienne.

Section de Pontivy (A.N.A.C.R.) chez M. KERGUEN Joachim Ker-Anna, M. JACQUES Alfred, 139, Cité du Vélodromme, Pontivy. Section de Saint-Tugdual - Le Croisty (A.N.A.C.R.) chez M.

DINAHET Jean ; chez M. PERRET Mathurin, bourg de St-Tugdual. Section de Ploërdut (A.N.A.C.R.) chez M. LE BEC Louis (maire) et M. LE GAC Lucien, Secrétaire de Mairie.

Section de Guémené-sur-Scorff (A.N.A.C.R.) chez M. ALLANIC Joseph, Rue Mazé et M. LE BOUEDEC Aimé, Mané-Pichot.

Section de Guénin (A.N.A.C.R.) chez M. LE GOURRIEREC Roger, au bourg et M. PERRONO François.

Section de Belz - Etel (A.N.A.C.R.) chez M. CADO Marcel, à

Section de Grandchamp (A.N.A.C.R.) chez M. EVENO Louis, au Bourg.

Section de Rohan - Bréhan-Loudéac (A.N.A.C.R.) chez M. JEGO Célestin, bourg de Rohan et M. RIGOLE Victor, bourg de Bréhan-

Section de Naizin (A.N.A.C.R.) chez M. BRIMAUD, bourg de

Section de Moustoir-Remungol (A.N.A.C.R.) chez M. LE BRETON Désiré, Kermaux en Moustoir-Remungol.

Section de Pluméliau (A.N.A.C.R.) chez M. QUILLERE Léon. Saint-Nicolas-des-Eaux.

Section de Plouay (A.N.A.C.R.) chez M. LE CABELLEC Yves. maire, M. LE NAY Joseph et M. INQUEL Désiré.

Section de Quiberon (A.N.A.C.R.) chez M. BOZON Marcel, Rue des Sardiniers, à Quiberon.

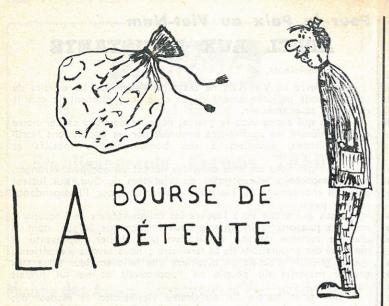
Section de Mauron (A.N.A.C.R.) chez M. NEVOT Antoine, bourg de Mauron.

Section de Quistinic (A.N.A.C.R.) chez M. CASTEL Louis,

Section de Bubry (A.N.A.C.R.) chez M. ONORATI Louis, Pharmacien.

(à suivre)





Oui, amis lecteurs, gagnez, tous en vous détendant.

Voici 2 Devises, elles étaient celles de 2 Héros dont les noms s'inscrivent en lettres d'or dans l'histoire de France.

La première : « FAIRE FACE » était la devise de qui ?

La seconde : « VAINCRE ET VIVRE » était devise de qui ?

Le premier a été tué au combat au cours de la première querre mondiale.

Le second a trouvé la trouvé la mort lors de la guerre de libération du sol national en 1944.

Ces 2 Héros avaient un point commun : leur jeunesse et le volontariat pour la Patrie. Assez de confidences. A vous de chercher, et de gagner un BON D'ACHAT de 20 Frs au magasin de Confections, Hommes et Dames, Maison LEON, 29, Rue Maréchal-Foch, LORIENT.

En cas d'ex-aequo, le BON GAGNANT sera attribué à la meilleure biographie des 2 Héros.

CHARADES

Sur la neige, le sol, le sable l'on trouve les traces de mon premier.

Mon second fait l'objet d'une attention toute particulière des P.T.T.

A Noël, les enfants parlent beaucoup de mon troisième. Mon tout est synonyme de courage.

Mon premier est le nom d'une île du littoral Atlantique.

Une note de musique est mon second.

Mon troisième est un groupe de vers.

Mon tout constitue une épopée de l'histoire de France.

Celui ou celle qui aura trouvé ces deux charades se verra attribué un lot au choix.

1 bourriche d'huîtres. ou 1 lot de 10 bouteilles de vin. ou 1 Stylo « Watermann » semicarénée à pointe fine.

Pour départager d'éventuels gagnants la date du cachet de la Poste, sur votre envoi fera foi. Faites vite. Les P.T.T. seront juges.

ATTENTION

Nous signalons aux participants intéressés par cette bourse ; tout envoi, parvenu après le 15 Mars 1967, ne poura être pris en considération.

Les réponses à ces deux jeux doivent être libellés à l'adresse suivante :

« Ami entendus-tu » Commission de Rédaction, 22, Rue Claire-Droneau, 56 - LORIENT.

Le Directeur de la Publication : Edouard LE NY

Dépôt Légal 1er Trimestre 1967 Edit. et Imprim. de Bretagne - Lorient

SOUTIEN ET AIDE à "AMI ENTENDS-TU"

Dès l'annonce de la parution de notre bulletin départemental, une première liste d'aide financière est parvenue à la Commission de rédaction du bulletin.

Nous sommes heureux de publier les noms de ces premiers donateurs dont l'exemple sera suivi dans les jours à venir :

— M. BEGOT Louis, Lorient	10 Fr.
— M. GUILLEMOT Jean, Gourin	10 Fr.
— M. LANDAY Georges, Lorient	10 Fr.
— M. LE NY Edouard, Lorient	10 Fr.
— M. PERESSE Guy, Lorient	10 Fr.
— M. PODVIN Maurice, Lorient	10 Fr.
- M. LE PRIOL Albert, Lorient	10 Fr.
— M ^{me} QUEMENER Marie-Louise, Vannes	10 Fr.
— M. QUILLERE Léon, Saint-Nicolas-des-Eaux	10 Fr.

Bulletin d'Abonnement à « AMI ENTENDS-TU »

M

Prénom

Adresse

tarif de 3 Francs que je vous règle souscrit un abonnement d'un an à « Ami Entens-tu » au par versement à C. C. P. NANTES N° 1376-37

— ou près Secrétaires de sections locales (voir liste page 17)



meubles **moysan**

PLACE JULES-FERRY - LORIENT - TÉL. 64.23.91

POUR VOS IMPRIMES

adressez-vous à

LA LIBERTE du Morbinan

LORIENT

Tél. 64.10.18